



## Peinture demandé en sortant mais l'etat des lieux decrit taches

Par **kayara**, le **21/06/2014** à **11:43**

Bonjour, je suis en colocation, le propriétaire a décidé de reprendre la maison et avant mon arrivé les précédents locataires n'avaient pas entretenu la maison. C'est une maison de 200m carré, avec 2 étages et un sous sol grand comme le premier étage. Dans l'état de lieux d'entrée il y a marqué chaque tache sur les murs et l'état usagé de la plus part de la maison. La dame de l'agence qui s'en occupe n'a pas vérifié la maison à chaque change d'intestataire de contrat, car quand je suis arrivée, il y a 1 an et demi, elle était très surprise, en mauvais, des travaux à faire pour réparer la maison. On a fait chacun notre réparations (le propriétaire a payé pour isoler les vitres, le cadre électrique pas à norme et la plaque électrique, nous pour une nouvelle machine à laver, réparer les toilettes et remettre le silicone) et le propriétaire est venu visiter en avril. Moi j'ai toujours râlé avec la dame de la faute d'entretien de mes colocs, et le jour de la visite du propriétaire je n'ai pas rangé la table et la cuisine des autres, pour montrer en quelle situation frustrante je me trouve (miettes sur la table, pâtes et légumes dans l'évier, café partout, la nouvelle plaque électrique toujours sale, la salle de bains pleine de poils et cheveux, le jardin pas entretenu...) et le propriétaire a décidé de la reprendre. La dame de l'agence a dit qu'il y a une petite chance d'avoir notre caution si on continue à faire juste l'herbe du jardin (pour le reste viendra le paysagiste à notre charge) et que le jour de l'état des lieux la maison doit être vide, propre nickel et repeinte. Dans l'état des lieux d'entrée il y a marqué beaucoup des taches sur les murs, je ne crois pas qu'ils ont le droit de nous faire payer 6000 euro de peinture. On devrait payer juste la salle de bain qui est vraiment abîmé par l'humidité. En plus j'ai validé le devis pour le paysagiste il y a un mois et la police nous a laissé un avis car notre haie est déjà trop haute et sauvage...ça souffrira de montrer mon email de validation pour expliquer qu'il n'est pas notre faute si la haie n'est pas faite? Suis-je dans le tort à propos de la peinture?